



## Administration générale de la Fiscalité

### Services centraux Expertise opérationnelle et Support Relations internationales

### Décision ET 121600/A9/L14 du 27 septembre 2017 autorisant SHAPE à ne pas utiliser le document 450

#### Taxe sur la valeur ajoutée Exemption de la TVA Procédure d'octroi d'exemption

L'organisation internationale suivante du nom de :

Nom SHAPE  
N° de dossier L/14/00000  
Rue, n°  
Localité 7010 SHAPE

peut bénéficier de l'exemption de la TVA pour les opérations en Belgique de livraisons de biens et/ou de prestations de services qu'elle reçoit pour son usage officiel, sans délivrance d'une demande d'exonération n°450.

Le fournisseur doit veiller à ce que :

- les livraisons de biens et/ou de prestations de services puissent être exemptés ;
- le destinataire de la facture soit bien l'organisme susmentionné ;
- en ce qui concerne la fourniture de biens ou prestations de services en rapport aux véhicules, une copie du document d'immatriculation ait été délivrée avec la mention dans la rubrique E.1 d'un code qui se termine par le chiffre 4 ou 5.

J'attire votre attention sur le fait que la présente procédure n'est pas valable pour :

- l'achat d'un immeuble ;
- l'achat d'un véhicule ;
- les livraisons continues d'eau, de gaz, d'électricité, et les services de télécommunication et de télédistribution (décision ET 111.330 du 1er octobre 2006) ;
- les réceptions officielles ;
- l'achat des produits soumis aux droits accises (alcool, tabac, combustibles).

Les fournisseurs et/ou les prestataires de services doivent mentionner sur leur facture « Exemption de la TVA. Article 42, § 3, alinéa 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>, du Code de la TVA ». Décision ministérielle **ET 121.600/A9/L14 du 27 septembre 2017**.

La validité de cette décision prend cours le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et échoit à la date du 31 décembre 2021

Pour le Ministre,  
Pour Administrateur général de la Fiscalité,

  
Alain VAN DELSEN  
Conseiller – Directeur

Pour plus d'informations sur votre dossier, veuillez prendre contact avec :

Bruno Evrard  
**AGFISC-Services centraux-Relations internationales**  
Tél. : 02/5762747  
E-mail : bruno.evrard@minfin.fed.be  
Heures de bureau de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous